

MESSAGE du père Modérateur
aux membres et aux amis des Foyers de Charité
au sujet du père André-Marie van der Borght

Châteauneuf-de-Galaure,
vendredi 12 octobre 2018

Bien chers pères et bien chers membres laïcs de l'œuvre des Foyers,
Chers amis des Foyers de Charité,

C'est avec une grande tristesse que je souhaite, avec les responsables du Foyer de Charité de Tressaint (Côtes d'Armor), vous informer d'éléments importants sur le prêtre fondateur de ce Foyer.

En effet, plusieurs témoignages ont été portés à ma connaissance et font état de gestes déplacés et de comportements inappropriés que le père André-Marie van der Borght a eus à l'égard de femmes, notamment dans le cadre de l'accompagnement et du sacrement du pardon. Ces gestes sont inacceptables de la part d'un prêtre.

Bien que le père van der Borght soit décédé en 2004 et qu'une action en justice ne soit plus possible, il me semble essentiel de vous partager cette information pour permettre à des femmes qui auraient été blessées par ces attitudes et qui n'auraient jamais osé en parler, d'être entendues et reconnues si elles le souhaitent. J'éprouve une immense compassion pour ces femmes et me tiens à la disposition de toute personne qui souhaiterait apporter son témoignage personnel.

Au nom de l'Œuvre des Foyers de Charité, je veux demander pardon pour ces actes qui ont trahi la confiance qui était faite à un prêtre, et vous dire que nous condamnons tout geste ou parole qui puisse porter atteinte à la liberté ou à l'intégrité de la personne.

J'affirme à nouveau notre devoir de garantir la protection, la liberté de toute personne séjournant dans les Foyers de Charité, en particulier les enfants et les personnes vulnérables. Notre engagement dans la prévention et le traitement des cas d'abus est entier et doit tous nous mobiliser.

Je vous demande de faire nôtre l'invitation lancée par le Pape François dans sa lettre au Peuple de Dieu du 20 août 2018 :

« Si par le passé l'omission a pu être tenue pour une forme de réponse, nous voulons aujourd'hui que la solidarité, entendue dans son acception plus profonde et exigeante, caractérise notre façon de bâtir le présent et l'avenir, en un espace où les conflits, les tensions et surtout les victimes de tout type d'abus puissent trouver une main tendue qui les protège et les sauve de leur douleur. Cette solidarité à son tour exige de nous que nous dénoncions tout ce qui met en péril l'intégrité de toute personne »

Je redis ma disponibilité à recevoir toute personne qui aurait été concernée. Si vous souhaitez prendre contact par courrier ou par mail, notre « cellule de lutte contre les abus » a reçu pour mission de recueillir tout témoignage concernant des faits commis dans les Foyers de Charité :

Cellule de lutte contre les abus

Les Foyers de Charité
85 rue Geoffroy de Moirans
26330 Châteauneuf de Galaure
paroledevictim@lesfoyersdecharite.com

La Conférence des évêques de France peut également recevoir des témoignages via l'adresse mail paroledevictim@cef.fr

Ces révélations ne doivent cependant pas occulter tout le bien et le rayonnement du Foyer de Tressaint. Je suis convaincu, en tant que père Modérateur, que ce Foyer va ainsi continuer à porter du fruit pour ceux qui le fréquentent, fort du regard de vérité qui aura été porté sur son histoire.

Portons tout cela dans notre prière personnelle et celle de nos communautés.



Père Moïse NDIONE

Père Modérateur de l'Œuvre des Foyers de Charité